

Ils ont gagné : relaxe pour les cinq prévenus "décrocheurs" de Macron

Dans le cadre d'un des procès de l'inaction climatique et sociale



Ils ont gagné : relaxe pour les cinq prévenus "décrocheurs" de Macron

Auch, 27 octobre 2020 – Le tribunal de grande instance d’Auch a relaxé les cinq prévenus qui étaient poursuivis pour vol en réunion après le décrochage de trois portraits d’Emmanuel Macron.

Première relaxe au nom de la liberté d’expression

Série de 35 procès passés, en cours ou à venir

Prochain procès, à Agen, le 7 décembre 2020, suite à un report datant du 2 juin.

[1] : Lyon : les décrocheurs relaxés, l’inaction climatique du gouvernement reconnue - (plus de détails en cliquant sur le lien)

[2] : Procès des Décrocheurs : témoignages toujours plus accablants contre l’inaction climatique - (toujours plus de détails en cliquant sur le lien)